

Justice et médecins, la fracture du secret médical

Une réquisition suscite la polémique. Le procureur et l'Ordre des médecins s'opposent sur l'étendue du secret médical. Un médecin a été convoqué devant le délégué du procureur.



Un «cas d'école». Un médecin s'est retrouvé hier devant le délégué du procureur. En question, le périmètre du secret médical.

Photo Phil Messelet

Jean-François BARRÉ
jf.barre@charentelibre.fr

«**J**e n'ai rien compris». Mais hier matin, Daniel Burroughs, médecin généraliste à Angoulême, s'est retrouvé face au délégué du procureur, à la maison de Justice de la Grande-Garenne. Pour un rappel à la loi ou avertissement.

«On me reproche de... ne pas avoir trahi le secret médical», s'offusque le médecin. «Ahurissant», appuie Michel Bacquart, le président du conseil départemental de l'Ordre. Le médecin généraliste et son avocat, François des Minières, ont courtoisement refusé d'entendre. Patrice Cambérou, le procureur a choisi de ne pas donner de suite judiciaire. «Je n'avais pas l'intention de le faire au départ, et il n'est pas dans mes intentions de poursuivre», disait-il hier soir. En insistant tout de même. «Il est aussi dans mes attributions de rappeler les gens à leur civisme. Et je m'interroge sur nos possibilités d'action pour résoudre des problèmes graves». La lecture est évidemment différente chez les médecins.

Tout est parti d'une «réquisition à personne» du 17 février adressée au généraliste. L'enquêteur avait besoin de lui dans le cadre d'une affaire courante. Il voulait vérifier que le suspect qu'il avait en garde à vue disait vrai quand il prétendait être chez son médecin tel jour à telle heure.

Le médecin a pris conseil auprès de l'Ordre qui lui a confirmé: «secret médical». Le généraliste en a informé le policier, le lui a répété au commissariat, assisté d'une conseiller membre de la chambre disciplinaire. Silence radio. L'info est remontée au parquet qui a décidé du rappel à la loi. «On n'a pas parlé de pathologie, de dossier médical. Il n'y a pas de secret», maintient le procureur. «Le médecin a dû être mal conseillé». «On n'a jamais vu ça», rétorque le président de l'Ordre, à l'unisson de son président national.

Pour le D^r Bacquart, le secret médical court dès que l'on pose la main sur la poignée de la porte du cabinet. «Savoir que quelqu'un consulte, c'est déjà du domaine du médical», argumente-t-il. «Une dérive que je qualifierais d'autoritaire»,

dit-il, qui évoque une forme de «pression». Pour les médecins, c'est «un cas d'école». Un casse-tête juridique, même. «Si je refuse la réquisition, je suis passible d'une contravention, traduit M^r François des Minières. Si je l'accepte, je me rends coupable d'un délit, passible d'un an de prison et de 15.000 euros d'amende». Son client l'a vécu. «D'un côté, on m'interdit de parler, de l'autre, on me reproche de ne rien dire»...

«Le secret professionnel, c'est un pilier»

Les médecins ne sont pourtant pas exonérés de toute collaboration avec les forces de l'ordre en enquête. «Mais dans les règles, avec une commission rogatoire et en présence d'un membre de l'Ordre», rappelle le D^r Bacquart, qui se souvient n'avoir récemment pas répondu à une dame qui cherchait à savoir si son fils, majeur, était venu le consulter. Qui se souvient aussi d'un confrère qui n'avait pu porter plainte contre un patient qui lui avait piqué des tableaux dans le cabinet... «C'est certes plus lourd,

mais il y a une procédure», insiste le D^r Bacquart.

«Le secret professionnel, c'est un pilier», indique François des Minières, qui entendait lui aussi rappeler la loi. Et qui a bien senti que l'histoire pourrait aussi ne pas contribuer à arrondir les angles entre le parquet et l'Ordre, en froid depuis l'affaire sensible des examens des gardés à vue. Les généralistes du groupement du Grand-Angoulême les refusent. Le bras de fer dure depuis plusieurs mois, l'affaire est dans l'impasse.

«Je n'ose cependant penser qu'il y ait un rapport», s'interroge le D^r Bacquart. «Je me demande quel rôle joue l'Ordre, lâche le procureur. Mais je m'accroche à ce que l'on ait de bonnes relations. J'ai quand même agi avec discernement. On aurait pu perquisitionner, saisir».

L'affaire tombe mal. Chez les généralistes de l'agglomération, Daniel Burroughs est l'un des rares à se déplacer sans rechigner en garde à vue, à estimer «que c'est tout à fait normal», à reconnaître volontiers les efforts consentis par le commissariat pour leur faciliter la vie...